

DOSSIER

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022



# 2018 – 2022 : BILAN D'UNE MANDATURE

## Des élu.es SNEP-FSU très assidu.es et pugnaces et qui rendent compte à la profession

Contrairement à d'autres organisations, les élu.es SNEP-FSU ont mis un point d'honneur à participer à toutes les réunions organisées par le(s) ministère(s), qu'il s'agisse des instances officielles telles que les comités techniques ministériels (CTM JS) ou les commissions administratives paritaires (CAP), ou bien des groupes de travail organisés par la DGRH ou la DS (direction des sports), à leur initiative ou sur demande des repré-

sentant.es des personnels. Nous avons systématiquement interpelé l'Administration sur différents sujets d'actualité, avant d'aborder l'ordre du jour, avec des positions du SNEP-FSU clairement annoncées. Nous avons été présent.es du début à la fin des réunions, avons participé activement aux débats, nous sommes opposés à l'Administration si besoin, mais avons aussi fait systématiquement des propositions concrètes, sur la base de nos mandats, que nous avons formulées pendant les réunions et/ou transmises à l'issue de celles-ci, et ce quels que soient les sujets qui nous étaient soumis. Nous avons toujours eu le souci de rendre

compte à la profession, notamment par la mise en ligne d'informations sur le site internet, accessibles à toutes et tous.

En complément de ces réunions organisées par l'Administration, nous avons également sollicité et obtenu des audiences auprès des « décideurs », qu'il s'agisse des ministres en charge des questions J&S ou des conseillers JS du Président de la République et du/de la Premier.e Ministre, ou encore avec des parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat). Nous y sommes parfois allé·es dans un cadre intersyndical, mais pas uniquement !





## Des avancées obtenues et/ou des attaques contre J&S neutralisées

Les relations avec l'Administration ont été parfois difficiles, particulièrement sous l'ère des ministères sociaux, et nous n'avons pas toujours obtenu gain de cause, mais nous avons défendu nos arguments jusqu'au bout, avec persévérance, sans renier aucun de nos principes (EX: pas de petits arrangements). Et si les avancées sont parfois difficiles à percevoir, tant le quotidien des agent.es est compliqué, il n'en demeure pas moins que les actions et mobilisations menées avec la profession, et parfois avec d'autres acteur.rices de l'écosystème, ont permis de contrer certains projets mortifères du gouvernement.

### En voici quelques exemples :

- **Sauvegarde d'un ministère chargé des sports**, alors que le rapport CAP2022 proposait sa disparition pure et simple au profit de l'Agence Nationale du Sport

- **Maintien d'une instance de dialogue social spécifique au périmètre Jeunesse et Sports au niveau national** lors du transfert des personnels et missions JS à l'Education Nationale (CTM JS) et qui n'est pas remis en cause pour la suite puisque c'est un CSA MJS qui se met en place après les élections de décembre 2022

- **Préservation du statut de cadres d'État des CTS**, alors qu'un projet de transfert et de privatisation vers les fédérations était prévu

- **Augmentation des recrutements par concours de personnels JS dans tous les corps et fonctions**, alors qu'il n'y a pas eu de concours de prof de sport pendant 2 ans et que le nombre de postes dans les autres concours (IJS et CEPJ notamment) était famélique, sachant que les effectifs J&S avaient été amputés de 45 % entre 2008 et 2018

- **Meilleure reconnaissance de nos spécificités J&S par les interlocuteur.rices du secrétariat général et de la DGRH de l'Éducation Nationale que par ceux/celles des ministères sociaux**, comme en attestent les textes qui ont été publiés sur le temps de travail et l'organisation du travail à J&S, les problématiques de santé et sécurité au travail, le déroulement des carrières et des mobilités (EX : réintroduction d'un mouvement national pour les mutations avec affichage de tous les postes de PTP JS), l'offre de formation à améliorer, ...

- **Volonté de mieux accompagner l'entrée dans le métier**, comme en attestent l'évolution des textes sur la formation professionnelle statutaire et la formation d'adaptation à l'emploi, mais aussi le retour à des indemnités à 100 % dès la titularisation des personnels

- **Augmentation de la valeur du point d'indice** (+3,5 % en juillet 2022) et donc des salaires de tous les fonctionnaires, même si cette revalorisation est très insuffisante.



© Paris 2024 - Philippe Milleron

### Ce qu'il reste à obtenir

- Une revalorisation de nos rémunérations, d'abord via les grilles indiciaires mais aussi par une augmentation de l'indemnitaire, dans un cadre juste et adapté aux spécificités (cf. article sur le RIFSEEP)
- Une amélioration de nos carrières, avec un nombre de promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle accru et des conditions d'accès permettant de promouvoir un maximum d'agent.es, ainsi que davantage de transparence dans l'attribution des promotions
- Une meilleure prise en compte par nos interlocuteur.rices de proximité de nos spécificités dans l'exercice de nos métiers et missions au quotidien, notamment dans les rectorats et DSDEN qui ignorent trop souvent les textes et consignes émanant du niveau national et qui ont été négociés avec les représentant.es des personnels JS
- Une meilleure information de tous les personnels JS sur les mesures et dispositifs auxquels nous avons théoriquement accès (EX : formation, action sociale, santé et prévention, ...)
- Un traitement égalitaire de tous les personnels JS avec un accès aux mêmes informations et dispositifs, qu'ils/elles exercent leurs missions en services, en établissements, à l'administration centrale ou auprès des fédérations

Et d'une manière plus générale, nous continuerons à agir pour obtenir d'une part l'abrogation loi de transformation de la fonction publique et d'autre part le renforcement du ministère et la disparition de l'ANS.

Les élu.es SNEP-FSU  
au CTM JS et dans les CAP JS

# JEUNESSE ET SPORTS :

# LE SNEP-FSU RENCONTRE

# LES MINISTRES

Pendant l'été, le SNEP-FSU a participé à plusieurs audiences, l'occasion de dénoncer les politiques publiques mises en œuvre et les nombreuses attaques contribuant à l'affaiblissement des services publics, notamment ceux du sport et de l'éducation, mais aussi de mettre en avant ses propositions.

Les audiences ont commencé par une rencontre à Matignon, le 07 juillet, avec les conseiller.es techniques de la Première Ministre en charge de l'Éducation et de la Jeunesse (Anne Miquel-Val) ainsi que des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (Thibault Deloye).

Le 11 juillet, le SNEP-FSU interpellait les ministres Pap Ndiaye (Éducation Nationale et Jeunesse) et Amélie Oudéa Castéra (Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques) lors du Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports qu'ils présidaient.

Le 23 août, le SNEP-FSU était au ministère des sports pour échanger avec la ministre, qui était accompagnée d'un membre de son cabinet et de la nouvelle directrice des sports.

Le 8 septembre, le SNEP-FSU se rendait au ministère de l'éducation pour répondre à l'invitation du cabinet de la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service National Universel.

Et le 12 septembre, ce sont les parlementaires qui sollicitaient le SNEP-FSU sur les crédits et emplois de la mission Sport, Jeunesse et Vie Associative du projet de loi de finances 2023.

Lors de toutes ces rencontres, le SNEP-FSU a fait part de son analyse de la situation tout en portant ses revendications pour les personnels et ses propositions pour le sport. Il a dénoncé les dispositifs visant à faire entrer les clubs à l'École et qui fragilisent en réalité l'EPS et le sport scolaire (EX : « 2 heures de sport » au col-

lège et « 30 minutes d'activité physique quotidienne » en primaire). Il a milité pour qu'une politique ambitieuse pour le sport soit mise en place, portée par un ministère ayant la main sur ses crédits et ses personnels, au lieu de valoriser une pseudo gouvernance partagée au travers de l'Agence Nationale du Sport, qui n'a d'ailleurs toujours pas fait la preuve de son efficacité... Il a aussi insisté sur la nécessité de respecter les identités professionnelles et de valoriser l'expertise des personnels.

Nos interlocuteur.rices ont écouté avec intérêt nos analyses et propositions. Mais pour qu'elles soient mieux prises en compte, la profession doit se mobiliser en votant massivement pour la FSU lors des élections professionnelles de décembre 2022.

✉ [gwenaelle.natter@snepsu.net](mailto:gwenaelle.natter@snepsu.net)





# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022, C'EST PARTI !

**C**omme tous les 4 ans, les élections des représentant·es des personnels dans les différentes instances vont avoir lieu du 1<sup>er</sup> au 8 décembre prochains dans l'ensemble de la Fonction publique.

Plus que jamais, l'enjeu est fort compte tenu de l'attaque portée par E. Macron en 2019 sur le paritarisme au travers de la loi Transformation de la Fonction publique (TFP). Cette loi a privé les agent·es du droit d'être représenté·es par leurs élu·es dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour tout ce qui concerne leur carrière (avancements, promotions, ...) et leurs mutations, laissant les agent·es seul·es face à l'Administration. Heureusement, les militant·es du SNEP-FSU étaient là pour vous informer et vous accompagner.

Une participation massive au vote doit être le moyen d'adresser un message clair au pouvoir : « Nous tenons à être représenté·es par les commissaires paritaires du SNEP-FSU dans tous les actes

de gestion et nous voulons recouvrer ce qui avait lieu avant et qui était gage de transparence et d'équité. » En votant massivement pour la FSU, nous porterons ensemble la nécessité de l'abrogation de cette loi scélérate.

A l'occasion de renouvellement des instances, beaucoup de changements ont été imposés. Les professeurs de sport ne disposent plus d'une CAP dédiée, pas plus que les CTPS, qui se retrouvent dans une CAP commune à l'ensemble des personnels techniques et pédagogiques J&S. Les Comités Techniques deviennent des Comités Sociaux d'Administration intégrant dorénavant l'ex-Comité Hygiène Santé et Conditions de Travail.

Les titulaires, les stagiaires, les contractuel·les sont appelé·es à voter. Il faut donc que chacun.e contribue au succès de la FSU dans ces élections. C'est pourquoi nous vous invitons d'ores et déjà à vérifier que vous êtes bien inscrit·es sur les listes électorales, à créer votre accès au portail de vote dès réception du

mail sur votre adresse professionnelle, à ranger précieusement la notice de vote qui vous a été transmise. Et si vous faites face à un problème, n'hésitez pas à contacter les militants·es de votre section académique du SNEP-FSU qui sauront vous accompagner pour que vous puissiez vous exprimer.

Vous connaissez l'engagement quotidien des militant·es et élu·es du SNEP-FSU pour défendre les métiers, les missions et les personnels. L'expertise et l'engagement des représentant·es du SNEP et de la FSU ne sont remis en cause par personne, leur travail pour la défense individuelle et de l'intérêt général est reconnu. Cette année, compte tenu de la nouvelle configuration des instances, il y aura un seul choix pour faire entendre la voix du SNEP ce sera de voter FSU aux CAP, CCP et CSA.

**Je vote SNEP, je clique FSU !**

✉ polo.lemonnier@snefpsu.net

**JE VOTE SNEP,  
JE CLIQUE FSU !**



	CAP nationale des PTP JS	CCP des contractuels	CSA MJS	CSA de proximité
Professeur·e de sport titulaire	JE VOTE	X	JE VOTE	JE VOTE
CTPS titulaire	JE VOTE	X	JE VOTE	JE VOTE
Stagiaire	X	X	JE VOTE	JE VOTE
Contractuel·le	X	JE VOTE	JE VOTE	JE VOTE

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

► FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀

avec les syndicats de la FSU



# JE VOTE POUR QUOI ?

## ET ON Y TRAITE DE QUOI DANS CES INSTANCES ?

## EN QUOI SUIS-JE CONCERNÉ.E ?

### CSAMJS

Le comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports est consulté sur les projets de :

- textes réglementaires relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services.
- lignes directrices de gestion relatives à la stratégie plurianuelle de pilotage des ressources humaines, aux orientations générales en matière de mobilité et aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.
- textes relatifs aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire.
- plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- documents d'orientation à moyen terme de la formation des agent·es et le plan de formation.
- arrêtés de restructuration.
- participation de l'État et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels.
- aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service.
- textes réglementaires relatifs au temps de travail.

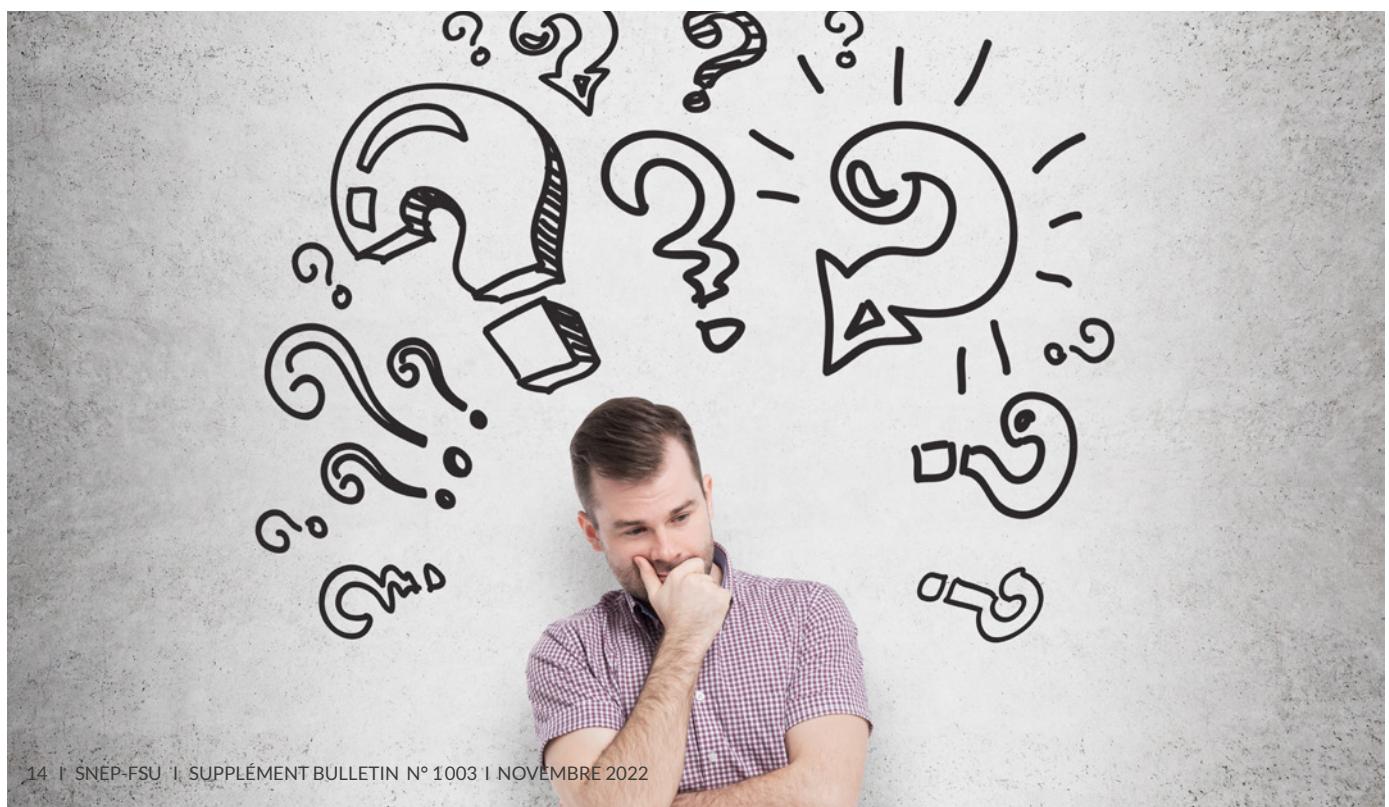
### CAPN des PTP JS

La commission administrative paritaire nationale qui sera désormais commune aux CTPS, aux PS et aux CEPJ est convoquée, soit de manière automatique, soit à la demande de l'agent.e.

La CAP est automatiquement saisie et les représentant.es syndicaux.ales y siègent pour toutes les situations suivantes :

- Refus de titularisation et licenciements en cours de stage (en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute disciplinaire).
- Sanctions disciplinaires des fonctionnaires (la CAP est alors réunie en conseil disciplinaire).
- Licenciement pour insuffisance professionnelle.
- Mise en disponibilité et licenciement d'un.e fonctionnaire mis-e en disponibilité ayant refusé successivement trois postes en vue de sa réintégration.

Les agent.es peuvent solliciter la saisine de la CAPN pour demander la révision d'un compte rendu d'entretien professionnel ou contester un refus d'une demande de congés au titre du compte épargne-temps, de télétravail, de mobilisation du compte personnel de formation, de travail à temps partiel, de disponibilité, de démission, d'autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou à une action de formation continue, de congé de formation syndicale ou en matière d'hygiène et de sécurité.





# ÊTRE ACTEUR.RICE OU SE RÉSIGNER : C'EST LE MOMENT DE CHOISIR !

Le dialogue social est essentiel pour la démocratie sociale. Les élections professionnelles sont le moment où chacun.e fait savoir par quel type d'organisations syndicales il/elle souhaite être représenté.e : celles qui jouent la négociation « dans les marges » en accompagnant les réformes du gouvernement, ou celles qui mettent en avant la question des transformations sociales nécessaires à opérer (dont la FSU fait partie). Le pouvoir a fait son choix, mais ce sont les personnels qui décideront. Plus la FSU aura de voix et plus elle pourra peser sur les décideurs. Le SNEP FSU, syndicat bisectoriel (Éducation Nationale et Jeunesse & Sports) a tous les atouts pour peser dans ces deux secteurs. Ne vous laissez donc pas confisquer cette élection de décembre 2022, votez massivement pour les listes FSU !

Le 12<sup>e</sup> baromètre sur les discriminations au travail du Défenseur des Droits, publié en 2019, indiquait que la peur des représailles est la première crainte des salarié.es pour ne pas se syndiquer. Cela s'est même aggravé depuis, avec l'idée répandue que le syndicat serait un frein à l'évolution professionnelle. Alors revisitons ensemble ce qui, à nos yeux, fonde l'utilité d'un syndicat et les atouts du SNEP-FSU en la matière sur le champ de responsabilité qui est le sien.

## Le repli sur soi n'est pas une option pour le SNEP-FSU.

Rejoindre le SNEP-FSU, c'est rompre l'isolement face aux « chef-fries » de toute nature, aux injonctions grandissantes, aux discriminations (dont l'égalité H/F), aux conditions de travail qui se dégradent.

C'est être mieux informé.e et être plus fort.e pour défendre nos spécificités, faire respecter nos droits et en gagner collectivement de nouveaux.

C'est intégrer un collectif de collègues militant.es engagé.es au quotidien qui échangent, débattent et participent à la construction de propositions, à la fois pour nos métiers et nos conditions de travail, mais aussi pour une société promouvant davantage les valeurs de justice sociale, de progrès, de solidarité, d'égalité et de démocratie, auxquelles nous sommes profondément attaché.es. L'élaboration collective des revendications est dans l'ADN du SNEP-FSU depuis toujours.

## Nos atouts sont plus forts que les turpitudes gouvernementales libérales en place

Grâce à sa représentativité auprès des enseignant.es d'EPS et des PTP JS, le SNEP-FSU dispose de moyens syndicaux importants. Dès qu'il/elle en a besoin, chaque collègue peut bénéficier d'une information, d'un soutien individuel éventuel, avec des réponses précises et claires. Les militant.es du SNEP-FSU, tant au niveau national qu'en régions, sont reconnu.es pour leur disponibilité, leur capacité d'écoute et leur expertise de réseau. Le soutien juridique aux collègues (qui tend malheureusement à prendre une expansion croissante) était une nécessité et le SNEP-FSU l'a développé. Par ailleurs, le site internet du SNEP-FSU est un vecteur croissant d'informations professionnelles, nous l'avons développé et l'actualisons en permanence. Et nous n'oublions pas la convivialité qui est la marque de fabrique du SNEP-FSU, car elle est consubstantielle, à nos yeux, d'une activité syndicale digne de ce nom.

Voter et faire voter massivement pour la FSU et ses syndicats, c'est donner la réponse la plus cinglante possible à celles et ceux qui font actuellement du dialogue social des mots et des maux et non des actes ! Ne vous y trompez pas, l'Administration regardera de près les résultats de décembre 2022 et n'oubliez pas non plus que payer une cotisation syndicale c'est lui donner les moyens de vous défendre tout en bénéficiant d'un crédit d'impôt.



Les militant.es JS du SNEP-FSU

## TÉMOIGNAGES DE COLLÈGUES

## POURQUOI VOTER FSU ?

Issue du premier concours de professeur de sport en 1986, j'ai occupé les fonctions de cadre technique régionale placée auprès de la Fédération Française d'Équitation en Pays de Loire puis en île de France. Après plusieurs années en tant que Responsable Nationale des activités équestres à l'UCPA, j'ai occupé durant 12 ans le poste de responsable du sport de haut niveau au CREPS PACA site d'Aix en Provence. Depuis 8 ans je suis CTN Équitation en PACA et Corse. J'ai ainsi vécu toutes les évolutions de notre ministère, et peux témoigner de la valeur inestimable et des compétences des cadres issues de ce concours que j'ai cotoyé.es durant ces 36 années. Mon investissement professionnel a toujours été guidé par une conviction, la fonction sociale du sport et plus spécifiquement du cheval, au-delà de tous clivages sociaux et politiques, grâce au service public, qui est pour moi le dernier rempart contre les inégalités. A travers toutes mes expériences professionnelles, j'ai pu en constater l'efficacité et les résultats. Mon engagement est aujourd'hui guidé par l'inquiétude de voir la destruction méthodique et incompréhensible, menée par le gouvernement, de ce travail acharné et tellement important accompli par tou-te-s les collègues depuis tant d'années. Tous les indicateurs sociétaux montrent à quel point le travail de prévention, d'éducation et d'insertion professionnelle par le sport auprès des jeunes est un des axes fondamentaux pour construire la société future.

 **Pascale FALANGA,**  
PS CTN équitation - DRAJES PACA

Professeure de sport depuis janvier 2017, j'ai dans un premier temps été stagiaire à la DDCSPP de la Marne, à Châlons en Champagne, avant de muter au SDJES 75 où j'ai notamment en charge la mission des jeux olympiques et paralympiques 2024. Spécialiste water-polo, je suis sportive de haut-niveau depuis 2009 et suis également investie en tant que dirigeante bénévole dans un club depuis 2013.

J'ai adhéré au SNEP-FSU, dès mon année de stage en 2017. C'est pour moi un engagement important au sein d'un syndicat constructif, en accord avec mes valeurs et surtout connecté avec la réalité de terrain.

 **Lou COUNIL,**  
PS CAS - SDJES Paris

Après une carrière d'enseignant au sein de l'Éducation Nationale, durant laquelle j'ai eu un engagement syndical actif et continu, j'ai rejoint le ministère des sports en 2001 après avoir passé le concours de recrutement de professeur de sport. J'ai pu ainsi exercer toutes les missions possibles d'un CTS placé auprès d'une fédération olympique : CTR, CTN, EN, DTN adjoint, DTN par intérim. En 2013 j'ai été recruté à l'INSEP où j'exerce depuis les fonctions de chef du pôle haut niveau. Je suis devenu CTPS sport à la faveur du concours 2015.

Alors que depuis mon entrée au ministère des sports mon activité syndicale a été très discrète, il m'a semblé qu'il était temps, à mon tour, de donner du temps pour la défense collective de nos métiers et du cadre dans lequel ils s'exercent. C'est la raison pour laquelle j'ai répondu favorablement à la sollicitation de mes camarades du SNEP-FSU dont je suis adhérent.

 **Patrick ROULT,**  
CTPS sport - chef pôle haut niveau INSEP

Professeur d'EPS de formation, j'ai rapidement intégré le ministère de la Jeunesse et des Sports (en 1983) pour faire valoir mes compétences spécifiques en matière d'activités de plein air (ski, voile). J'ai rejoint la DDJS des Vosges (1983/1999) puis le CREPS de Nancy (1999/2008). Les missions de formateur exercées pendant ces années m'ont convaincu de l'importance de la fonction sociale portée par les formations professionnelles de notre champ et par les services et établissements en charge de leurs mises en œuvre. Engagé dans les fonctions d'encadrement en tant que directeur adjoint du CREPS de Dijon (2008/2016), puis chef du pôle formation à la DRDJSCS Grand Est et aujourd'hui directeur du CREPS de Nancy, je considère que l'action publique de l'État « JS » doit s'inscrire dans les enjeux de notre société. Pour ce faire, il est plus que jamais indispensable de s'appuyer sur l'expertise technique et pédagogique de ses agent.es quels que soit leurs lieux d'exercices : établissements, services, fédérations. Élu SNEP-FSU à la CAP des CTPS et à la CETP sport sur la mandature 2015/2019, c'est dans cette dynamique que je propose ma candidature au CSA ministériel.

 **Luc MARCHAL,**  
CTPS sport - directeur du CREPS de Nancy

Ancienne sportive de haut-niveau, je suis actuellement formatrice au CREPS PACA site d'Antibes, responsable du département du haut-niveau, après avoir coordonné le département des formations. Depuis l'obtention du concours de professeur de sport en 1993, j'ai eu l'opportunité de remplir un certain nombre de missions au sein du Ministère des sports : CTS auprès de la FFCK, CAS en services déconcentrés (DDJS, DRDJS, DRDJSCS, DDCS...), formatrice en CREPS. En 30 ans de carrière, j'ai traversé, comme bon nombre de collègues, des périodes de crises et de tensions au sein de notre Ministère. Nous nous sommes toujours battu.es et relevé.es pour garantir un Service Public de qualité et défendre nos métiers. Aujourd'hui, compte-tenu du contexte, il est plus que jamais nécessaire de défendre notre collectif, nos spécificités, notre statut, nos droits et d'afficher notre unité. C'est dans cette perspective que je m'engage auprès du SNEP-FSU.

 **Anne KEMPF,**  
PS formatrice - CREPS PACA

Parce qu'à Jeunesse et Sports nous avons tous des parcours atypiques, le mien a débuté sous un statut d'agent de collectivité territoriale avec la particularité d'avoir des missions pour la DDJS et la collectivité territoriale dans un cadre contractualisé. Les missions confiées alors relevaient à la fois du sport pour tous et du développement du sport de haut niveau. J'ai débuté ma carrière de fonctionnaire d'État en 2001 après l'obtention du concours de professeur de sport puis CTPS (concours 2009). Actuellement CTN en poste à la FFHG, je suis référente sur le suivi socioprofessionnel et chargée de la structuration des territoires. La variété des missions et activités mises en œuvre sur des périmètres différents m'a confortée dans ma mission de service public ou de service aux publics. C'est pour que ceux-ci puissent perdurer et pour défendre nos missions et notre statut dans un esprit démocratique que j'ai choisi de me présenter sur la liste FSU. Ses orientations syndicales garantissent un traitement égalitaire pour chacun.e d'entre nous en préservant les valeurs communes portées par les agent.es JS dans une période de forte incertitude.

 **Annie VALENCOT,**  
CTPS sport - CTN hockey sur glace  
DRAJES île de France



# ÉLECTION AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LISTE PRÉSENTÉE PAR LA FSU – FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

15 TITULAIRES – 15 SUPPLÉANTS (16 FEMMES – 14 HOMMES)

**1 – M. Jean KANAPA**

PS Formateur  
CREPS RHONE ALPES

**11 – Mme. Anne KEMPF**

PS Responsable dépt. Haut Niveau  
CREPS PACA

**21 – Mme. Sandrine HAYS**

ADJANES  
SDJES CALVADOS

**2 – Mme. Gwénaëlle NATTER**

PS CAS  
DRAJES GRAND EST

**12 – Mme Angélique PICARD**

CEPJ  
CREPS RHONE ALPES

**22 – Mme. Ingrid FICHTER**

CTPS Jeunesse DTN FSGT  
Administration centrale MS

**3 – M. Benjamin SALESSE**

SAENES  
SDJES LOIR-ET-CHER

**13 – M. Thierry GAUVIN**

CTPS Sport DTN Adjoint gymnastique  
DRAJES PACA

**23 – Mme. Véronique FLAMAND**

CTPS Sport CAS  
DRAJES MARTINIQUE

**4 – Mme. Catherine DE NADAI**

CTPS Jeunesse  
DRAJES NOUVELLE AQUITAIN

**14 – Mme. Elodie MOURIER**

SAENES  
SDJES SOMME

**24 – M. Rémy ALONSO**

PS Responsable dépt. Formation  
CREPS RHONE ALPES

**5 – Mme. Pascale FALANGA**

PS CTS équitation  
DRAJES PACA

**15 – M. Luc MARCHAL**

CTPS Sport Directeur  
CREPS NANCY

**6 – Mme. Lou COUNIL**

PS CAS  
SDJES PARIS

**16 – Mme. Stéphanie CORNU**

CTPS sport CTS équitation  
DRAJES BRETAGNE

**25 – M. Maxime LEMAIRE**

PS CAS  
SDJES ISERE

**7 – M. Patrick ROULT**

CTPS Sport chef Pôle Haut Niveau  
INSEP

**26 – M. Pascal MONTET**

PS Conseiller haute performance  
CREPS VICHY

**8 – M. Jérôme BONNIFAIT**

IJS  
SDJES PARIS

**17 – M. Nordine SAIDOU**

PS CAS  
SDJES LOIRE ATLANTIQUE

**27 – Mme. Laure DUGACHARD**

PS CTS sport adapté  
DRAJES NOUVELLE AQUITAIN

**9 – Mme. Annie VALENCOT**

CTPS Sport CTS Hockey sur glace  
DRAJES Ile de France

**18 – Mme. Laurence BLONDEL**

CSTS pôle Haut Niveau  
INSEP

**28 – Mme. Véronique STYZINSKI**

ADJANES  
DRAJES HAUTS DE FRANCE

**10 – Mme. Anouk LE GUILLOUX**

PS CAS  
DRAJES REUNION

**19 – M. Olivier PEDRON**

PS Entraineur national ski  
Administration centrale MS

**29 – M. Jean BAGGIONI**

PS Formateur  
CREPS GUADELOUPE

**20 – M. Thierry OLIVE**

CTPS Sport chargé mission  
DRAJES REUNION

**30 – M. Luc MISEREY**

PS CAS  
SDJES YVELINES





Élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 |  
CSA ministériel de la jeunesse et des sports

# ENGAGÉ·ES POUR L'AVENIR DE « JEUNESSE ET SPORTS »



Première fédération syndicale à l'Education Nationale et deuxième dans la fonction publique d'État, la FSU tire sa force et son efficacité des liens qu'elle établit entre défense des droits des personnels et promotion de son projet de société, avec des propositions pour le sport et la jeunesse.

L'enjeu du vote FSU est d'importance pour rendre à « Jeunesse et Sports » ses lettres de noblesse et donner des perspectives de stabilité pour l'avenir. Avec la FSU, battons-nous pour redonner du sens à nos métiers et valoriser notre action au bénéfice de l'ensemble de la population.

**Benoît Teste**  
Secrétaire général  
de la FSU

## Avec la FSU pour gagner :

### SALAIRS

Les personnels de la Jeunesse et des Sports et de l'Education Nationale sont incontestablement mal payés. Les luttes ont contraint le gouvernement à augmenter la valeur du point d'indice de 3,5% en juillet et envisager des formes de revalorisations pour certains personnels. Pour la FSU, c'est très insuffisant. Nous exigeons une revalorisation générale des salaires par l'augmentation du traitement indiciaire de toutes et tous.

### MÉTIERS

Ni vocation ni sacrifice, nos métiers doivent être reconnus, respectés et valorisés. La FSU revendique pour les personnels la reconnaissance de leur professionnalité, la fin des pressions managériales, des formations de qualité et l'amélioration de nos statuts. Nos métiers sont variés et complémentaires. Au Comité Social d'Administration (CSA) ministériel, les élus·es de la FSU représenteront et défendront tous ces métiers, sans exception, et les agent·es qui les exercent. La liste de nos candidat·es reflète d'ailleurs la complémentarité de nos métiers et missions.

### EMPLOIS

La pandémie a mis en évidence le rôle protecteur des services publics. Il a aussi mis en exergue l'utilité des activités sportives, éducatives et de loisirs. Pour autant, les effectifs « Jeunesse et Sports » restent exangues (- 45 % en 10 ans !). Parce que tous les professionnels sont essentiels, la FSU revendique plus d'emplois dans les DRAJES et SDJES, à l'administration centrale, dans les CREPS et écoles nationales, à l'INSEP ainsi qu'àuprès des fédérations.

### CONDITIONS DE TRAVAIL

Au fil des réformes et réorganisations, les conditions de travail se dégradent : alourdissement de la charge de travail, injonctions contradictoires, matériel insuffisant ou obsolète, formations indigentes, etc. La FSU lutte contre ces dégradations et porte des propositions pour redonner du sens à nos métiers. Ses élus·es défendent avec détermination la santé, la sécurité et les conditions de travail de toutes et tous.

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

► FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀





## DANS L'ADN DU SERVICE PUBLIC, IL Y A JEUNESSE ET SPORTS !

Sport et éducation populaire doivent se conjuguer au présent. Les élu.es et militant.es de la FSU travaillent à vos côtés et se mobilisent au quotidien pour défendre et valoriser l'action des personnels Jeunesse et Sports. Ils revendentiquent un ministère d'intervention et se battent contre le transfert des missions Jeunesse et Sports à des agences. Pour la FSU, l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, c'est un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice, avec des moyens renforcés, un-e ministre ayant la main sur ses crédits et ses personnels et pouvant s'appuyer sur une administration et une DRH qui lui soient propres.

Dans le CSA ministériel, qui est désormais consulté sur les règles statutaires, de mobilité et de déroulement de carrière, les politiques indemnitàires, l'égalité professionnelle femmes-hommes, l'organisation et le fonctionnement des services et des établissements, la gestion prévisionnelle des effectifs et des postes..., l'expérience des élu.es FSU est un atout incontestable pour porter les revendications favorables à tous les personnels.

Dans la Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail (FS-SSCT ex CHSCT), la FSU continuera à défendre l'amélioration des conditions de travail, la démocratie au travail, et le sens de nos métiers et du service public.

### DIALOGUE SOCIAL : SE FAIRE ENTENDRE !

Nous siégerons au CSA ministériel et à la FS-SSCT pour faire reculer l'Administration lorsqu'elle promeut des dispositions délétères pour le service public et ses agent·es et nous ferons des propositions pour faire avancer nos statuts, nos droits et notre santé. Nous nous battrons contre les clientéismes et militeron pour le respect des règles et pour l'égalité dans toutes ses dimensions, à l'intérieur comme à l'extérieur du service public de la Jeunesse et des Sports.

**Jean**, professeur de sport,  
élu au CTM JS depuis 2018  
et candidat au CSAM JS

### CREPS : OÙ EST LA BOUSSOLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS ?

Nous contestons une orientation de la formation qui fait la part belle au privé ! Il faut au contraire renforcer le rôle des établissements dans les diplômes d'État. Nous exigeons un Grenelle de la formation aux métiers de l'animation et du sport ! Il faut aussi redonner les moyens d'animation aux pôles ressources nationaux, stabiliser les pôles de haut niveau dans la durée et mieux intégrer les maisons régionales de la performance.

**Pascal**, conseiller haute  
performance, CREPS Vichy

### CTS : CAVALIER TOUT SEUL ?

Nous exigeons que les CTS soient reconnus et soutenus dans leur posture d'agents de l'Etat auprès des fédérations. Ils doivent pouvoir s'inscrire dans des réseaux professionnels élargis et pouvoir intégrer des collectifs de travail avec leurs collègues en services et établissements. Le nombre de cadres dans les fédérations les moins dotées doit être revu à la hausse, sans nuire aux autres fédérations. Nous refusons le chantage de la gestion de la pénurie !

**Pascale**, CTS équitation,  
DRAJES PACA

### SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS ET ITRF : DES MÉTIERS IMPORTANTS ?

Nous agirons pour une revalorisation des personnels administratifs et ITRF de Jeunesse et Sports. La revalorisation, il la faut pour toutes et tous ! Le processus de requalification des emplois à l'œuvre à l'Education Nationale doit aussi concerner les services Jeunesse et Sports. Nous agirons aussi pour améliorer les conditions de travail de nos collègues contractuel·les, administratifs et ITRF. À travail égal, salaire égal !

**Benjamin**, SAENES,  
SDJES du Loir-et-Cher

### JEPVA : UNE JEUNESSE SOUS LA TUTELLE DE L'ARMÉE ?

Les CEPJ, recrutés pour leur diversité et leurs spécialités, distillent émancipation et transformation sociale. Nous militons pour qu'ils retrouvent les marges de manœuvre indispensables au pilotage de projets territoriaux adaptés, concertés et vivants. Les politiques JEP, actuellement mortifères, doivent faire sortir le SNU et le Plan Mercredi de leur logiciel et se recenter. La jeunesse est une richesse, pas un problème, l'éducation populaire un levier, pas une menace.

**Angélique**, CEPJ, CREPS  
Rhône Alpes

### CAS : ESCLAVES DE L'ANS ?

Avec l'empilement des missions, et l'affondrement des effectifs, plus de la moitié des services sont désormais sous la taille critique d'efficacité, générant frustration et souffrance au travail.

L'Agence Nationale du Sport (ANS), qui reste financée par les seuls crédits du ministère des sports, s'octroie scandaleusement le mérite du travail des personnels JS. La « nouvelle gouvernance du sport » produit une nouvelle bureaucratie qui épouse les agent·es des DRAJES et SDJES. Un seul mot d'ordre : recruter !

**Gwénaëlle**, CAS,  
DRAJES Grand Est



ENGAGÉ·ES POUR  
LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER



# VRAI / FAUX



## FAUX !

« LA FSU DEMANDAIT L'INTÉGRATION DE JEUNESSE ET SPORTS À L'ÉDUCATION NATIONALE »

Contrairement à ce que certain.es veulent faire croire, notre demande n'a jamais été que Jeunesse et Sports disparaîsse pour être absorbé par l'Éducation Nationale. La FSU, au sein de l'intersyndicale JS représentant plus de 70 % des personnels JS, a milité pour un **ministère Jeunesse et Sports de plein exercice** dans un **grand pôle éducatif interministériel**.

Et si nous aurions préféré retrouver un fonctionnement 100 % JS, avec une administration centrale, des services régionaux et départementaux ainsi que des établissements sous la tutelle d'un.e ministre JS ayant à sa disposition une DRH propre et un budget sur lequel il/elle aurait la main, nous avions bien compris que notre petite taille imposeraient des regroupements et des mutualisations. Dans ce contexte, nous préférions nous rapprocher des ministères éducatifs plutôt que de rester dans les ministères sociaux (santé et travail).

Mais nous étions bien conscient.es des difficultés qui nous attendaient. Et lorsque nous avons découvert que le gouvernement avait décidé qu'il n'y aurait pas de pôle interministériel mais des services JS intégrés dans les rectorats et DSDEN, nous avons fait un gros travail d'acculturation auprès de nos interlocuteur.rices de la DGRH pour expliquer nos spécificités et leur raison d'être. Ce travail a porté ses fruits au niveau national, avec plusieurs textes ministériels de cadrage qui en ont découlé, mais qui peinent encore à trouver une traduction concrète et positive dans le quotidien des agent.es JS, surtout dans les services départementaux et/ou dans les régions pluri-académiques.



## FAUX !

« IL AURAIT MIEUX VALU RESTER AU SEIN DES MINISTÈRES SOCIAUX »

Depuis notre arrivée à l'Éducation Nationale, les difficultés rencontrées sur le terrain sont nombreuses. Mais n'oublions pas que nous avons vécu le même genre de problèmes lorsque nous avons rejoint les ministères dits sociaux, que ce soit au niveau matériel et logistique, en matière de temps de travail et d'organisation du travail, ou encore pour faire reconnaître la nature de nos missions techniques et pédagogiques, avec des fonctions d'animation de réseaux, à l'inverse d'une logique de guichet et de gestion de dispositifs. En plus, nos interlocuteur.rices de l'époque se montraient peu enclin.es à prendre en compte nos spécificités JS.

Depuis 2 ans, ce qui rend ce transfert des missions et personnels JS particulièrement difficile à vivre pour les agent.es JS, c'est qu'il intervient dans un contexte de tension extrême sur les effectifs, puisque nous sommes deux fois moins nombreux.ses qu'il y a 10 ans, lorsque J&S avait rejoint le secrétariat général des ministères sociaux pour intégrer des services interministériels, avec des missions qui n'ont pas diminué. Pire encore, certaines missions se sont ajoutées quand celles qui préexistaient se complexifient, avec de nouveaux.elles acteur.rices à prendre en compte comme c'est le cas au niveau de la gouvernance du sport par exemple.

Rappelons-nous aussi que le rapport du Comité Action Publique 2022 prévoyait l'extinction progressive du corps des CTS (qui n'est pas un corps !) et posait la question de l'existence même d'un ministère chargé des sports, au regard des travaux menés sur la nouvelle gouvernance du sport qui ont finalement abouti à la création de l'Agence Nationale du Sport.

Si nous avons collectivement réussi à nous opposer à la « privatisation » des CTS demandée par le Premier Ministre Edouard Philippe à la ministre des sports Laura Flessel, tout en démontrant l'incapacité de l'ANS à exercer les missions du ministère sans ses crédits et ses personnels, c'est probablement aussi parce qu'il y avait la perspective d'un ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, davantage disposé à défendre les moyens dont il avait besoin pour mettre en œuvre les missions éducatives et sportives, en complément de l'enseignement scolaire obligatoire.

Ainsi, nous considérons que le rapprochement avec l'Éducation Nationale, aussi compliqué qu'il soit, a d'ores et déjà permis d'enrayer le projet de disparition programmée du ministère. Mais nous sommes conscient.es que ce projet funeste peut revenir, notamment après les JOP 2024, c'est pourquoi nous continuons à défendre et valoriser l'action des personnels Jeunesse et Sports à chaque fois que l'occasion se présente.



# FAUX !

## « LE RIFSEEP NOUS PERMETTRAIT D'ÊTRE MIEUX RÉMUNÉRÉ.ES »

Encouragé.es par des communications malhonnêtes de la part d'un syndicat qui cherche à affaiblir ceux qui ont audience auprès des PTP JS, certain.es agent.es croient que nous avons eu tort de ne pas demander l'intégration des PTP au RIFSEEP, ce Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

### Pourquoi en sommes-nous exclu.es ?

Les PTP bénéficient d'indemnités de sujétion. Elles ont une origine (travail avec des bénévoles donc le soir et le weekend notamment) et en les défendant, nous défendons aussi nos missions techniques et pédagogiques, ainsi que notre autonomie dans l'organisation du travail (article 10). Pour rappel, les enseignant.es de l'Éducation Nationale ne sont pas soumis.es au RIFSEEP non plus. Et contrairement à ce que la DRH des ministères sociaux a voulu faire croire pendant des années, il est tout à fait possible d'augmenter les indemnités des corps qui ne sont pas soumis au RIFSEEP !

### Ce régime indemnitaire est injuste et inadapté aux spécificités JS :

- il tient compte des « fonctions » (fourchette de 1 à 6) : il faudrait donc établir une hiérarchie entre elles

Administration Centrale > DR > SD ?

où placerait-on les établissements (INSEP, écoles nationales, CREPS) ?

pourquoi un CAS en DR serait mieux indemnisé qu'un CAS en SD ? un CTR serait-il mieux indemnisé qu'un formateur ? ...

Au SNEP-FSU, nous estimons que toutes les fonctions sont utiles et complémentaires et qu'il n'y a pas de hiérarchies entre elles.

- il vise à récompenser le « mérite » : il faudrait le définir et savoir qui l'évalue

qui est compétent pour évaluer les compétences techniques et pédagogiques d'un prof de sport ou d'un CTPS ? Qui pourra évaluer l'expertise d'un CTS de natation, d'un CTS de rugby ou d'un formateur ?

aucun chef de pôle, même s'il est inspecteur JS, n'est capable d'évaluer les compétences en matière de pédagogie, de méthodologie de projet ou d'entraînement (planification et animation de séances), qui plus est dans des sports et des contextes de travail différents ?

du coup, le risque est de récompenser les agents qui sont souvent dans les murs et/ou ceux qui se soumettent à toutes les injonctions hiérarchiques (quitte à accepter des missions non statutaires), plutôt que d'évaluer la valeur professionnelle réelle de l'agent au regard des missions techniques et pédagogiques

- il implique un classement des agent.es : il faut comparer le mérite des différents profs de sport

si on peut avoir une idée de l'engagement professionnel des profs de sport travaillant dans un même service / fédération / établissement, comment savoir si le CTS basket sera plus méritant que le CTS athlétisme, le CAS de la DR ou le formateur du CREPS ?

il est donc impossible de classer objectivement tous les profs de sport ou CTPS d'une région

- il tend à diviser les agent.es (les indemnités sont modulées) alors que le travail en équipes est nécessaire pour l'exercice des missions JS

Ces arguments avaient été entendus par le ministre de l'époque, P. Kanner, qui avait alors convaincu le ministère de la Fonction Publique de la nécessité d'exclure les PTP JS de ce dispositif. Depuis, malgré des bruits de couloirs, ce chantier n'a jamais été remis sur la table par l'Administration.

### Si nous avions demandé à y rentrer, aurions-nous vu nos indemnités augmenter ?

- le RIFSEEP s'est mis en place à crédits constants, même si les plafonds (montants maximum) ont été relevés => si certains ont +, il faut en baisser d'autres

- la comparaison avec les indemnités des attaché.es est malhonnête Les indemnités des attaché.es étaient à la base bien supérieures à celles des PTP JS et nous connaissons trop bien le manque de soutien de la DRH des ministères sociaux pour croire qu'elle se serait battue pour aligner les indemnités de ces corps. Les quelques PTP (CEPJ essentiellement) qui ont rejoint le corps des attaché.es ne se sont pas vus appliquer le montant moyen des indemnités de ce corps, ils ont généralement été positionnés sur le plancher (montant minimal)

- le RIFSEEP permet une modulation allant de 1 à 12, alors que la fourchette des indemnités de sujétion oscille entre 80-120 % => les écarts entre collègues se creusent, et pas uniquement pour des raisons liées au mérite (cf. fonctions et évaluateur)

Pour rappel, nous avions obtenu en décembre 2016 un relèvement de nos plafonds indemnitaire. Malheureusement, les ministères sociaux ne l'avaient pas traduit par une augmentation proportionnelle de nos indemnités ! Le problème n'est donc pas le relèvement des plafonds, qu'on soit au RIFSEEP ou pas, mais la reconnaissance de nos compétences et métiers par une Administration (DRH) qui saura nous comprendre et nous soutenir.

**A la FSU, si nous nous battons pour augmenter les indemnités des agent.es, nous maintenons notre revendication de revalorisation du point d'indice et d'intégration des primes dans les salaires.**

# PORTRAITS DE CERTAIN·ES



## Jean KANAPA

PS formateur

CREPS Vallon Pont d'Arc

Comme de nombreux collègues, je me considère comme « un produit de Jeunesse et Sports ». Il y a d'abord eu la découverte de la mer et de la montagne grâce aux colonies de vacances ; puis la pratique en clubs, l'entraînement, la compétition ou pas, l'engagement associatif souvent. J'ai eu ensuite la chance d'accéder à des formations professionnelles organisées par les CREPS et les écoles nationales, qui m'ont permis de convertir quelques passions sportives en métiers passion, avant de m'intéresser au concours de professeur de sport que j'ai réussi en 2001 après avoir été

4 ans contractuel JS.

Après un court passage à la DDJS 38, mon parcours s'est essentiellement fait au CREPS Rhône-Alpes : coordonnateur escalade, spéléologie, canyonisme, chargé de mission emploi/formation/métier au PRN sports de nature, responsable de département formation, et finalement en charge des recyclages obligatoires des diplômés pour le « trio à cordes » (escalade, spéléologie canyonisme).

J'ai adhéré au SNEP-FSU dès mes premiers pas dans le service public JS. J'ai toujours défendu et promu les spécificités pédagogiques, techniques et éducatives de nos métiers et je les retrouve au sein du SNEP-FSU portées par des collègues de tous horizons, qui aiment débattre,

imaginer et proposer. J'apprécie aussi qu'on ne considère jamais que les choses sont jouées d'avance. Aux prophéties autoréalisatrices et défaitistes de disparition du ministère après les JOP 2024, je préfère considérer que l'héritage des jeux sera un ministère de la Jeunesse et des Sports reconstruit, renforcé et institutionnalisé une fois pour toutes, parce qu'on aura lutté pour cela !

La FSU est un formidable outil syndical, hérité d'engagements et de luttes nombreuses, il est et sera ce qu'en fait chaque adhérent.e, dans une conception militante mais jamais limitante de l'expression, de la revendication, de l'action. C'est cette conception collective qui me motive pour représenter mes collègues au CSA ministériel.



## Benjamin SALESSE

Agent administratif

SDJES Loir-et-Cher

Après 16 années dans les services administratifs de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, dont 14 années de représentation des personnels BIATSS au Conseil d'Administration sur des listes intersyndicales CGT et SNASUB-FSU, au Comité Technique (CT) et à la COMUE (communauté d'universités et établissements), j'ai souhaité rejoindre la région Centre-Val de Loire. Après 4 années à la Division des Examens

et Concours au Rectorat de l'Académie Orléans-Tours, j'ai choisi d'intégrer le 1<sup>er</sup> septembre 2021 le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Loir-et-Cher.

C'est avec enthousiasme que j'ai découvert ces nouvelles fonctions d'assistant administratif dans le périmètre JES. Cette année fut aussi le constat d'une intégration quelque peu chaotique des SDJES au sein des DSDEN, des efforts quotidiens des personnels pour que nos missions de service public soient accomplies, au prix parfois de souffrances imposées par une

gestion en « mode dégradé »... Ce sont ces conditions de travail qui ont été dénoncées par les syndicats FSU représentés au Comité Technique Académique, et que j'ai relayées en Comité Technique Spécial Académique en tant que représentant du SNASUB-FSU avec mes collègues PTP JS.

En votant pour la liste FSU au CSAM JS, les personnels administratifs ont l'opportunité d'être représentés pour défendre nos conditions de travail et nos missions de service public, à tous les niveaux (Ministère, DRAJES, SDJES, CREPS, ...), avec nos collègues PTP et IJS.



## Jérôme BONNIFAIT

IJS - SDJES Paris

Ayant réussi le concours interne 2022, j'ai été nommé IJS stagiaire au SDJES de Paris sur les missions relatives aux ACM (accueils collectifs de mineurs) et j'accède aux fonctions de personnel d'encadrement. J'espère conduire des équipes en mobilisant durablement les collègues pour un projet collectif, en donnant du sens à leur action et en développant des relations de confiance.

Professeur de Sport depuis 2003, j'ai œuvré comme formateur polyvalent au CREPS de Poitiers pendant 15 ans, après y avoir été contractuel 5 ans. Spécialiste canoë-kayak et judo, j'ai coordonné des formations sports de nature, activités physiques pour tous, jeunesse et bi-qualifiantes sports et jeunesse. De 2018 à 2022 je suis devenu CAS à la DDCSPP de Charente devenu SDJES, sur des missions de référent réglementation des APS, développement « sport, éducation mixité citoyenneté », continuité éducative.

Depuis toujours, je suis engagé pour défendre les collègues, les stagiaires, les usager.es, les métiers et les missions. J'ai trouvé dans le SNEP-FSU un soutien de tous les instants, une possibilité d'échanger sur tous les sujets d'actualité, et surtout des propositions concertées et des actes en accord avec les valeurs portées. C'est pourquoi je poursuis aujourd'hui mon engagement avec la FSU.



## Katy DE NADAI

CTPS jeunesse - DRAJES nouvelle Aquitaine

Arrivée à Jeunesse et Sports en 2005 comme CEPJ, je suis CTPS Jeunesse depuis 2019. Je suis en poste au service formation de la DRAJES de Nouvelle Aquitaine.

Mon engagement à la FSU a débuté en 1997 au sein du SNETAP lors d'une première expérience professionnelle au sein du ministère de l'agriculture. A mon arrivée à Jeunesse et Sports, j'ai fait le choix de poursuivre cet engagement au sein de cette fédération et c'est encore le cas aujourd'hui, dans un paysage syndical qui évolue. L'histoire n'est pas terminée pour moi ; elle a du sens dans mon parcours syndical. En me présentant sur la liste FSU aux élections professionnelles de 2022, je continuerai à nourrir les réflexions collectives et à défendre les valeurs éducatives que nous portons à travers nos modes d'actions, nos méthodes et nos outils. Je poursuivrai également mon investissement pour que toutes les ressources humaines de ce ministère soient respectées dans leur statut, leurs missions, les moyens qu'on leur donne et dans la reconnaissance qu'on leur doit.



# DE NOS CANDIDAT·ES



## Gwénaëlle NATTER

PS CAS

DRAJES Grand Est

Professeure de sport depuis 1999, j'ai exercé des missions de CAS à la DDJS de Moselle puis à la DDJS du Finistère avant de rejoindre en 2008 la DRDJS de Lorraine devenue DRDJSCS Grand Est en 2016 puis DRAJES Grand Est en 2021. Passionnée de gymnastique depuis mon plus jeune âge, j'anime bénévolement 2 à 3 séances par semaine pour des pratiquant·es en loisir et suis membre du comité directeur de l'association.

Après avoir obtenu le soutien du SNEP-FSU lorsque j'ai eu besoin d'aide en 2008,

j'ai décidé de m'engager auprès des collègues J&S du SNEP-FSU pour défendre nos métiers et missions, mais aussi nos spécificités (en expliquant notamment leur origine et leur bien-fondé). En rejoignant la FSU, j'ai apprécié la capacité à contester tout en étant force de propositions, concrètes et现实的, qui sont co-construites avec les collègues. NON à l'individualisme, à l'opacité et aux clientélismes ! OUI à l'intérêt général, au respect des droits de chacun.e, à l'équité, à la transparence, ... Telles sont les valeurs de la FSU que je porte depuis que la profession a choisi de m'accorder sa confiance en m'élisant à la CAP des professeurs

de sport (2011/2014 et 2015/2019 et 2019/2022) puis au CTM JS où je siège depuis novembre 2020. J'ai aussi été membre du CT et du CHSCT de la DR jusqu'en 2018.

Malgré la charge que cela représente, j'ai tenu à conserver des missions de professeur de sport au sein du pôle sport de la DR (soutien au mouvement sportif régional notamment), afin de garder le contact avec les collègues et la réalité du métier. Convaincue de notre utilité, surtout dans un contexte de réformes où Jeunesse et Sports est attaqué de toutes parts, et de la nécessité de ne pas se résigner, je suis à nouveau candidate pour ces élections.



## Frédéric MINIER

PS formateur

CREPS Vallon Pont d'Arc

Professeur de sport depuis 2010, j'ai fait mon année de stage à la DDCSPP de la Nièvre avant d'obtenir ma mutation au CREPS Auvergne-Rhône-Alpes en 2011 comme coordonnateur de la formation escalade. Au paravant, j'avais exercé comme éducateur sportif et agent de développement dans cette spécialité et dans le monde associatif.

C'est par vocation que j'ai décidé d'entrer dans la Fonction Publique. Plutôt que de rester passif face aux atteintes graves portées au service public, j'ai souhaité contribuer à sa défense en m'engageant dans un syndicat porteur de valeurs et de propositions. Au sein du groupe sport du SNEP-FSU, j'apprécie l'intégrité de ses membres et l'esprit collectif qui les anime. Ces élections professionnelles sont l'occasion de nous permettre de défendre les agent·es, les usager·es, les métiers et les missions.

Nous serons fermes et nous condamnerons toute dégradation du service public et des conditions de travail de ses agent·es. Dans un même temps, nous serons toujours dans la réflexion et force de propositions concrètes pour un service public Jeunesse et Sports proche des usager·es, répondant aux enjeux de société, et s'appuyant sur la créativité et l'expertise des professeur·es de sport et des conseiller·es d'éducation populaire.



## Stéphanie CORNU

CTPS sport CTS équitation - DRAJES Bretagne

Cavalière professionnelle et BEES 2 d'équitation, j'ai tenté le concours de professeur de sport et rejoins le ministère des sports en 2005. Après un premier poste en direction régionale en Champagne-Ardenne, région qui m'a vue naître, mon expérience s'est poursuivie en établissement en région PACA pour occuper un poste de chargée de mission en pôle ressources national. En 2015, j'ai réussi le concours de CTPS. J'occupe désormais un poste de cadre technique à la fédération française d'équitation, ma discipline de cœur.

Jusqu'en 2016, je n'avais pas d'accointance avec l'action syndicale. Mais interpellée par des collègues syndiqué·es au SNEP-FSU, collègues dont j'apprécie la valeur professionnelle, j'ai rejoint le collectif. Aujourd'hui, je siège au conseil stratégique de l'École des Cadres et représente le SNEP-FSU. J'ai toujours considéré la formation comme un levier de changement majeur, qui permet de ne pas subir les transformations profondes qui s'imposent à nous, mais de les accompagner tout en respectant l'essentiel, à savoir l'intégrité des personnes. Enfin, psychologue diplômée, je suis très attachée aux interrelations basées sur l'écoute et la bienveillance. Je considère l'expression des agent·es public·ques, et l'écoute de leurs propositions comme facteurs clés de l'amélioration du Service Public. Notre expertise compte, nous saurons la faire valoir.



## Angélique PICARD

CEPJ formatrice - CREPS Vallon Pont d'Arc

Issue du concours de CEPJ de 2015, j'ai exercé mes missions associées aux politiques éducatives et de jeunesse dans les services déconcentrés de l'Allier puis de la Drôme, jusqu'en 2021, avant de rejoindre le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes, sur le site de Vallon Pont d'Arc, où j'exerce aujourd'hui en tant que formatrice et coordonnatrice de formation. C'est au sein de ces missions de terrain que je retrouve le goût du face-à-face avec les publics, ainsi que la créativité et la franchise pédagogique qu'il manquait aux services déconcentrés, en manque d'orientations nationales fortes en matière de politique jeunesse.

Si mon engagement syndical a d'abord été celui de la défense des intérêts du corps des CEPJ et des métiers de l'animation, notamment par la participation aux tables de négociation de la Convention collective de l'animation, j'ai ensuite connu une période de recul face à aux intérêts corporatistes, dans l'attente de retrouver le syndicat qui serait en mesure de fédérer les agent·es de Jeunesse et Sports, au-delà de la défense des missions en services.

Aujourd'hui, j'ai décidé d'intégrer la liste FSU, car il y réside une volonté d'associer les PTP J&S, de s'unir pour la défense du service public, de faire respecter les droits de tout·e.s. Parce que seul·e on va vite, mais qu'ensemble on va loin.



Élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 | CAP nationale des CTPS, des PS et des CEPI

# ENGAGÉ·ES POUR LES PERSONNELS « JEUNESSE ET SPORTS »



*Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Ceci grâce à la combativité de la FSU qui continue à aider les collègues à formuler leurs demandes, accompagner les recours, intervenir pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. L'enjeu du vote FSU est donc d'importance à l'heure où les droits des personnels sont souvent remis en cause. Avec la FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux.*

**Benoît Teste**  
Secrétaire général  
de la FSU

## Vos élu·es agissent pour :

### VOTRE STATUT

Alors que la loi de transformation de la Fonction publique prévoit de recruter plus de contractuels que de titulaires, la FSU exige le respect du statut et l'augmentation du nombre de postes aux concours. Le statut, qui garantit la sécurité dans l'emploi et la carrière, est la solution pour permettre au fonctionnaire de s'engager au service de l'intérêt général en garantissant à tous les usagers un service public de qualité.

### VOTRE CARRIÈRE, VOS MUTATIONS

Désormais les représentant·es du personnel ne sont plus consulté·es pour les promotions (avancement, hors classe,...), ce qui entraîne manque de transparence, voire favoritisme ou injustice. Quant aux opérations de mutations, elles se font dans une totale opacité, avec des recrutements qui peuvent se faire « à la tête du client ». La FSU dénonce cette situation et intervient, aux côtés des collègues, pour faire valoir les droits de tous les personnels qui la sollicitent. Avec la FSU, agissons pour redonner aux CAP toutes leurs prérogatives !

### LA DÉFENSE DES SPÉCIFICITÉS JEUNESSE ET SPORTS

Les élu·es et militant·es FSU sont engagé·es au quotidien pour valoriser le statut de cadre A des PTP JS qui sont forces de propositions dans la mise en œuvre des politiques publiques, tant au niveau individuel (contrats d'objectifs ou lettres de missions) que collectif, avec des personnels travaillant en réseau (cf. instruction n°93-063 JS). Décompte annuel du temps de travail et autonomie dans l'organisation du travail des PTP JS, avec pour corollaire l'attribution d'indemnités de sujexion (dont le montant doit être revalorisé), ne sont ni des avantages ni des priviléges ; ce sont des moyens de s'investir pleinement dans les missions JS !

### LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Entre les réformes et réorganisations, l'empilement des missions et la multiplication des « dispositifs » à gérer, dans un contexte de sous-effectifs dans les services/ établissements/fédérations, les conditions de travail se dégradent et nos métiers sont bien malmenés. Pour la FSU, il n'est pas question de se résigner ! Les missions techniques et pédagogiques des PTP JS doivent être reconnues et valorisées. Et nous menons un combat quotidien pour faire respecter nos droits à tous les niveaux.

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀  
avec les syndicats de la FSU





## SUR LE TERRAIN

Les élu·es et militant·es de la FSU travaillent à vos côtés dans les services, dans les établissements, auprès des fédérations ; ils/elles partagent votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications qu'elle a co-construites avec la profession.

### SIÉGER EN CAP ...

Malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CAP (Commissions Administratives Paritaires) conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les avis de rendez-vous de carrière ou les refus de temps partiel peuvent y être contestés, par exemple. Les CAP restent également compétentes en matière disciplinaire.

Les élu·es de la FSU y siègent déterminé·es pour faire respecter les droits de chacun·e dans l'intérêt du plus grand nombre.

### LA FORCE DU COLLECTIF

Un syndicat fort et déterminé est indispensable pour contrer l'émettement et l'éparpillement des politiques publiques du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Les militantes de la FSU sont engagé·es au quotidien pour défendre fermement les statuts, les droits et les métiers de tous les personnels. Car c'est notre avenir et la sauvegarde de ces missions auxquelles nous croyons qui sont en jeu !

Pour donner davantage de poids à nos revendications et propositions, votez FSU !

**Les candidat·es FSU J&S**

### VEILLER A L'ÉQUITÉ ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT



*Non aux clientéismes ! Oui à l'équité et l'égalité de traitement de tous les collègues ! Dans les actes de gestion des personnels, la FSU milite pour l'instauration de barèmes et de règles claires connues de toutes et tous. Dans ce domaine, notre expérience d'élu·es en CAP est un atout indéniable pour «négocier» les règles relatives aux carrières et mobilités des PTP JS, qui sont désormais soumises à l'avis du Comité Social d'Administration Ministériel Jeunesse et Sports.*

**Gwénaëlle Natter, PS CAS**

### LUTTER CONTRE L'ARBITRAIRE ET LE LOCALISME



*Face à la vague du « localisme » et aux tentatives d'inculquer une culture du mérite dans nos services et établissements, les militant·es FSU veillent à rappeler leur attachement à un traitement par la CAP des recours. Face au renforcement des pouvoirs discrétionnaires des chefs de services/établissements, nous continuerons à porter la force du collectif contre l'arbitraire. Les petit·es cheffes n'auront pas le dernier mot !*

**Frédéric Minier, PS FOR**

### DÉFENDRE TOUS LES COLLÈGUES J&S



*PS, CEPJ et CTPS sont désormais représentés dans la même CAP. Les candidat·es FSU sont issu·es de ces différents corps et défendront les situations individuelles de chacun·e, pour le respect de nos métiers, de nos statuts et de nos droits. Qu'ils/elles exercent des missions sport ou jeunesse ou d'encadrement, quels que soient leurs affectations et lieux d'exercice, qu'ils/elles soient syndiqué·es ou non, nos collègues pourront compter sur les élu·es FSU pour les soutenir et les défendre.*

**Angélique Picard, CEPJ**

### AMÉLIORER LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES CARRIÈRES DES PTP J&S



*Voter pour la FSU est la garantie de défendre une école des cadres plus pertinente pour nos collègues, notamment sur les transitions et fins de carrière, tout en étant en mesure de capitaliser leurs compétences pour un service public efficient. Nous aurons à cœur de veiller à faciliter l'accès à une formation de qualité au service de l'expertise, de la créativité et de l'épanouissement de tous les PTP J&S.*

**Stéphanie Cornu, CTPS, CTS**



ENGAGÉ·ES POUR LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER



**ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
PARITAIRE NATIONALE COMPÉTENTE  
À L'ÉGARD DES CONSEILLERS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES  
SUPÉRIEURS, DES PROFESSEURS DE SPORT  
ET DES CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE**

LISTE PRÉSENTÉE PAR LA FSU - FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

4 TITULAIRES - 4 SUPPLÉANTS (3 FEMMES - 5 HOMMES)

**1 - Mme Gwénaëlle NATTER**

PS CAS

DRAJES GRAND EST

**5 - M. Vincent BOUCHET**

PS CTS UFOLEP

DRAJES NOUVELLE AQUITAINE

**2 - M. Frédéric MINIER**

PS Formateur

CREPS RHONE ALPES

**6 - M. Yvan DAVID**

CTPS CTS football

DRAJES OCCITANIE

**3 - Mme Stéphanie CORNU**

CTPS CTS équitation

DRAJES BRETAGNE

**7 - M. Anthony DESBOIS**

PS CTS FSGT

DRAJES PACA

**4 - Mme Angélique PICARD**

CEPJ Formatrice

CREPS RHONE ALPES

**8 - M. Olivier CAUDRON**

PS CTS spéléologie

DRAJES OCCITANIE

**« Engagé.es pour les personnels Jeunesse & Sports »**



Photo prise en 2018 lors des manifestations contre le projet de loi de transformation de la fonction publique.



# PÉDAGOGIE DU VOTE

## AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Attention, chaque agent.e participera à plusieurs scrutins !

### Qui vote ?

5 millions de fonctionnaires sont appelé.es à voter pour élire leurs représentant.es à différentes instances dites de « dialogue social ». Ainsi toutes les catégories de fonctionnaires et les agent·es contractuel·les des fonctions publiques de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux seront mobilisé·es en même temps pour élire les représentant·es syndicaux·ales les plus capables de relayer et porter leurs problématiques, leurs revendications, leurs exigences pour leurs métiers et les services publics.

### Quand ?

Pour tous et toutes : du 1<sup>er</sup> au 8 décembre.

Exception : le scrutin pour les CSA des établissements J&S (CREPS, Écoles Nationales, INSEP, musée national du sport) n'a lieu que le 8 décembre sur site ou par correspondance.

### Pour quelles instances ?

#### Des Comités Sociaux d'Administration (CSA)

Ils sont compétents pour toutes les questions collectives.

■ **Le comité social d'administration ministériel de la jeunesse et des sports (CSAMJS)** anciennement CTMJS, que nous avons exigé de maintenir en dépit de l'éclatement ministériel et de la mise en œuvre de l'OTE. Il s'agit d'un scrutin clef où seront désigné.es celles et ceux qui vont échanger avec les ministres, les directions des sports et de la jeunesse, et la DGRH du MENJSESR dont nous dépendons tous et toutes maintenant.

#### ■ Le comité social d'administration (CSA) de proximité

- Les agent.es affecté.es à l'Administration Centrale voteront pour un CSA commun à JS+EN+ESR
- Les agent.es des DRAJES et SDJES voteront pour un CSA académique, commun aux personnels Jeunesse et Sports et aux agent.es de l'Éducation Nationale. Pour les services se trouvant dans des régions pluriacadémiques, les suffrages seront additionnés pour déterminer la composition des CSA spéciaux de région académique, compétents pour traiter des questions J&S.
- Les agent.es travaillant en CREPS, à l'INSEP, à l'ENSM, à l'ENVSN ou au Musée National du Sport voteront pour un CSA d'établissement public.

Au sein de tous ces CSA, sauf pour ceux des établissements de moins de 200 personnels où sa création est optionnelle (sur décision du CA !), est instituée une « formation spécialisée » chargée des questions de santé, de sécurité et des conditions de travail (ancien CHSCT). Ses membres sont pour moitié issu.es des élu.es des CSA, pour moitié désigné.es par les organisations syndicales au prorata de leurs résultats.

#### Des commissions administratives paritaires (CAP)

Désormais communes à plusieurs corps, elles sont compétentes pour contester des décisions individuelles.

- **La CAP nationale des CTPS, des professeur.es de sport et des CEPJ (CAPN des PTP JS).** Ce scrutin est essentiel pour élire des représentant.es expérimenté.es et efficaces dans la défense de chacun.e en cas de procédure disciplinaire ou de contestation d'une décision individuelle en matière d'avancement ou de mobilité notamment.
- **La CAP nationale des inspecteur.rices, commune aux IEN, aux IA-IPR et aux IJS.** Les enjeux sont les mêmes que pour la CAPN des PTP JS.
- **Les CAP académiques** compétentes pour les personnels administratifs ; il en existe pour chaque catégorie (A, B ou C). Il n'existe pas de CAP pour les les personnels contractuels, leurs questions sont traitées dans des commissions consultatives paritaires (CCP) au niveau académique.

### Comment ?

Tous les votes pour tous les scrutins ont lieu sur le « portail élections » par voie électronique (appelé « solution de vote » par la DGRH) sauf pour les CSA d'établissements (CREPS, INSEP, ENSM, ENVSN, MNS) pour lesquels le scrutin à lieu à l'urne sur site ou par correspondance pour les absent.es, chaque électeur·rice recevant une notice de vote à son adresse personnelle.

#### 1/ Le parcours électeur.rice pour tous les votes électroniques

- Chaque électeur.rice reçoit un « lien à usage unique » sur son adresse professionnelle (râlez si vous n'avez rien reçu !)
- Il/Elle se rend sur le portail élection : <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>
- A l'aide de son « lien à usage unique » : il/elle crée son « espace électeur » avec son identifiant (adresse professionnelle),
  - en créant son mot de passe personnel (12 caractères mini, dont une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial).
  - et en répondant à une question « défi ».
- Il/Elle a accès à tous les scrutins pour lesquels il/elle a le droit de voter, toutes les professions de foi des différentes organisations syndicales, et toutes les listes de candidat.es.
- Il/Elle a également accès aux listes d'électeur.rices et peut voir s'il manque certain.es de ses collègues et faire remonter cette anomalie !
- Parallèlement, il/elle reçoit en mains propres ou par courrier à son adresse perso une « notice de vote » comprenant son « code de vote » avant le 25 novembre
- ENFIN, muni de son identifiant électeur.rice, de son mot de passe électeur.rice et de son code de vote, il/elle peut cliquer sur le « bon » bouton (FSU bien évidemment !!!!)



## 2/ Le parcours électeur·rice en établissement :

- Chaque électeur·rice vérifie qu'il/elle est sur la liste affichée dans l'établissement.
  - Il/Elle vote à l'urne sur site de 9h à 17h le 8 décembre.
  - S'il ou elle ne peut pas voter à l'urne il/elle vote avant par correspondance.
- Attention : ne pas confondre bulletin de vote et profession de foi et ne biffer aucun nom de la liste choisie !
- Un « kiosque élection » et une « cellule d'accompagnement » sont par ailleurs disponibles pour voter électroniquement pour les scrutins nationaux ou académiques.

## Pour qui ?

De nombreuses organisations syndicales se présentent aux différents scrutins...

Pour les instances spécifiques aux personnels J&S comme pour les scrutins académiques, les listes sont fédérales, ce qui signifie qu'il faut voter pour les listes avec le sigle « FSU », derrière lequel on retrouve les syndicats nationaux compétents pour certains types de personnels : le SNEP-FSU pour les professeur·es de sports, les CTPS et les CEPJ, le SNASUB-FSU pour les personnels administratifs et les ITRF, le SUI-FSU pour les inspecteur·rices et SNUTER pour les agent·es techniques relevant de la fonction publique territoriale.

**Votez et faites voter FSU !**

# EN RÉSUMÉ : JE VOTE POUR QUOI, OÙ, COMMENT ?

Je suis PS, CEPJ, CTPS en établissement, je vote électroniquement pour le CSA Ministériel JS et la CAPN des PTP JS mais je vote à l'urne (ou par correspondance) pour le CSA d'établissement.

Je suis PS, CEPJ, CTPS en DRAJES ou SDJES, je vote électroniquement pour le CSA Ministériel JS, la CAPN des PTP JS et le CSA Académique. Les CTS attaché·es administrativement à une DRAJES sont également concerné·es !

Je suis PS, CEPJ, CTPS en administration centrale, je vote électroniquement pour le CSA Ministériel JS, la CAPN des PTP JS et le CSA de l'Administration Centrale (commun à JS, à l'EN et au MESR).

Je suis inspecteur·rice JS, je vote partout comme les PTP JS, sauf pour la CAP nationale qui est spécifique aux inspecteur·rices (IEN + IA-IPR + IJS).

Je suis ADJANES ou SAENES je vote partout comme les PTP JS, sauf pour la CAP qui est académique et spécifique à ma catégorie.

Je suis agent·e technique en établissement, je vote pour le CSA d'établissement ainsi que pour des CSA territoriaux.

Je suis contractuel·le en service ou en établissement, je vote comme ma catégorie équivalente de fonctionnaire, sauf pour la CAP qui est remplacée par une CCP académique.